MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 15 novembre 2013

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Bernard LABISTE, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Monsieur LABISTE, Maire
Mme KISS, M. RIBOT, Mlle BERNEDE, M. LAFAURIE, Mme SAVIGNAC, M. LACOSTE, Mme O'PRESCO, M. CONTE, Adjoints au Maire.

Mme MENVIELLE, M. SARLANDIE, Mme DUPOUY, M. BOUYSSOU, Mme MARCEL, Mme VASQUEZ, M. ROUZE, M. FABRE, Mme GUERE, Mme CHOUVAC, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, Mme SAINT-GENEZ, M. PECOUT, M. DULOUT, Mme RIBAN.

Excusés :

Madame LALANNE	**Procuration à Madame KISS**
Monsieur FORTUNE	**Procuration à Monsieur LAFAURIE**
Monsieur GHILLAIN	**Procuration à Madame O'PRESCO**
Madame MEHALLEL	

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Marie-Christine BERNEDE, comme secrétaire de séance titulaire.
Jean-Alain BOUYSSOU, comme secrétaire suppléant.

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le compte-rendu du procès-verbal du 26 septembre 2013 recueille-t-il votre assentiment ?

Monsieur Chaigne : *Juste une petite remarque sur la dernière délibération du dernier conseil concernant le fameux mur, vous nous avez dit « nous vous proposons de voter et nous vérifierons certaines données ». Avez-vous vérifié les fameuses données ?*

Monsieur le Maire : *Nous maintenons notre proposition.*

Monsieur Chaigne : *Donc j'irai voir les informations en Mairie.*

VOTE : UNANIMITE

Décisions municipales :

• En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations n°4/08 du Conseil Municipal du 28 mars 2008 et n°115/12 du 23 novembre 2012, je vous informe que j'ai été amené à signer les décisions municipales suivantes :

- Accueil du spectacle « Pas une miette » dans le cadre de l'animation l'Ile aux contes à la Bibliothèque Multimédia pour la somme de 609 €
- Cession à titre onéreux à la société Automobiles PALAU S.A.S le véhicule Ford Plateau pour un montant de 700 € H.T.
- Signature d'une convention avec l'association Unis Cité concernant la mise à disposition de 4 volontaires pour la préparation d'un rallye nature pendant la fête du Printemps pour la somme forfaitaire de 4 000 € TTC
- Signature d'une convention avec l'association FLIP-BOOK pour la projection de courts-métrages à l'Entrepôt dans le cadre du festival « Les Nuits Magiques »
- Signature d'une convention avec l'association Théâtre d'Ombre et Lumière concernant l'organisation du spectacle « Petit Hibou » pour la somme forfaitaire de 2 090 € TTC
- Conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour modifier la rémunération du Cabinet QLAADF dû à l'accroissement de la masse financière des travaux. Cette augmentation s'élève à 4 574,43 € T.T.C.
- Signature d'une convention avec le Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie – INSEE direction régionale de Limoges concernant la transmission des données de l'état civil et/ou des avis électoraux pour une durée de 5 ans
- Accueil du spectacle « La Sauvage » de la Farouche Compagnie dans le cadre de l'animation l'Ile aux contes à la Bibliothèque Multimédia pour deux séances pour la somme de 1 508 € (dont 508 € seront versés à la Ville par le Collège dans le cadre de leur

partenariat)

- Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Saint Médard en Jalles pour l'année scolaire 2013/2014 concernant l'utilisation de l'espace aquatique pour les élèves de l'école élémentaire La Luzerne pour une participation de 6 226 €
- Accueil à la Bibliothèque Multimédia d'une animation dite « Biblioquiz » animée par Jonathan Henault, écrivain, journaliste et animateur des éditions Bijoux de Famille pour un montant de 150 €
- Signature d'une convention avec la commune du Taillan-Médoc pour l'année scolaire 2013/2014 concernant les frais de transports scolaires pour les élèves haillanais scolarisés au lycée Gustave Eiffel dans le cadre d'un service relevant de la CUB
- Signature d'un contrat d'assistance expertise avec le cabinet CBGE, mandaté comme expert d'assurés suite au sinistre incendie en date du 29 septembre 2013 dans les locaux administratifs des affaires scolaires et de la jeunesse au domaine de Bel Air, pour évaluer le dommage et obtenir la fixation d'une indemnité conforme à la réalité de son préjudice

Officiellement, nous accueillons une nouvelle collègue, Madame Agnès SAINT-GENEZ qui, après la démission de Madame HERVO, la remplace.
Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose une délibération que vous avez reçue sur vos bureaux. Il s'agit d'un soutien aux victimes de la catastrophe aux Philippines.

2. N°87/13 – SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE AUX PHILIPPINES – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (FACECO) - DECISION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

3. N°88/13 – CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DU HAILLAN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°89/13 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

5. N°90/13 – COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

6. N°91/13 – COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

7. N°92/13 – COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE SOCIAL ESPACE SOCIO CULTUREL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

8 .N°93/13 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LE CENTRE SOCIAL DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL

Rapporteur : Andréa Kiss

Andréa Kiss : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

9. N°94/13 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : *Comme le veut la loi, je vais vous faire la lecture des orientations budgétaires pour l'année 2014. Mais avant, je propose à Philippe RIBOT, notre Adjoint aux finances, de nous présenter la situation financière de la commune.*

Philippe Ribot : *Monsieur le Maire, Chers Collègues,*
En préambule, je vous rappelle toute l'importance des deux prochains conseils qui vous aideront dans l'analyse que vous pourrez faire les uns, les autres de la situation financière de la commune et les conséquences à en tirer, et il y en a.
Je ferai d'abord un bref rappel de la situation nationale au regard des collectivités, puis je dégagerai les premiers enseignements de l'atterrissage 2013 et du résultat attendu qui servira à l'élaboration du budget primitif 2014. La préparation des budgets de la ville s'est opérée en tenant compte du contexte financier national ainsi que des projets de loi de finances et cette année, il s'est montré plus restrictif qu'à l'habitude, avec l'introduction d'un pacte de

confiance et de responsabilité entre l'état et les collectivités territoriales.
Tout d'abord, l'essentiel des dotations aux collectivités, soit une enveloppe d'un peu plus de 50 milliards d'euros, sera gelé en valeur en 2013, mais également les années suivantes. D'une année sur l'autre, les dotations ne seront pas revalorisées du montant de l'inflation. Ensuite, les collectivités participeront à l'effort d'économies avec une réduction des concours financiers de 1.5 milliards d'euros en 2014 et 1.5 milliards en 2015, et plus précisément 840 millions pour le bloc communal. Dans le même temps, la poursuite du renforcement des dotations de péréquation, en particulier celles du secteur communal, va être compliquée. Le mécanisme favorise les collectivités les plus défavorisées (mécanisme de solidarité) avec toutefois des garanties de sortie pour la collectivité hors périmètre. Nous voyons apparaître une redistribution des ressources entre collectivités (au sein même d'un même groupement). La somme prélevée pour la ville du Haillan est de 20 000€ en 2013, cette somme sera multipliée par 4 d'ici 2016.
Des travaux de concertation sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation lancés cet automne vont permettre d'intégrer dans le projet de loi de finances les principes et modalités pratiques : l'enjeu étant d'actualiser les bases d'imposition de 46 millions de locaux d'habitation fixées en 1970 et restées inchangées depuis. La réforme ne pourra se concrétiser qu'en 2018 après une large collecte de données. Notre commune, dont le développement est assez récent, ne devrait pas sur ce plan connaître de bouleversement de grande ampleur.
Enfin pour conclure sur le terrain national, je rappellerai que les modalités de financement du secteur public ont subi une profonde mutation. Les conséquences de liquidité et de refinancement qui pèsent sur les banques, ont en effet conduit la plupart d'entres elles à réduire leur concours que ce soit en terme de volume ou de durée. Une amélioration de taille passe par la création d'une nouvelle banque publique des collectivités locales autour de la banque postale,...laissons lui le temps de se mettre en place !
Ce contexte d'incertitude et de difficulté ne fait que renforcer la pertinence des choix de gestion faits depuis 2008 et qu'il faut poursuivre...à mon sens !!
Sur le plan communal, après une mandature riche en investissements (plus de 20 millions d'euros), l'année 2013 reste l'année la plus importante avec près de 7 millions d'euros de dépenses d'investissement. Après le gymnase, le centre socio culturel, les travaux dans les écoles, le cimetière, le NRA, le bureau de l'ASH, la balayeuse, l'année 2013 aura connu la finition du PAE, projet qui nous tient depuis 2004, l'acquisition de la maison Philippe, l'acquisition du terrain Edouard, la fin du cimetière, les terrains de tennis couverts, la réhabilitation du T1 T2 et sa salle de gymnastique. Ce sont les plus gros investissements car, comme tous les ans, nous avons procédé en plus à d'innombrables travaux d'entretien et des acquisitions de matériels.
Le pendant de ces dépenses est trop généralement une dette importante. Nous n'avons pas cédé à la facilité. La dette totale est fin 2013 de 6 900 000 € et reste au niveau du compte administratif 2010. Si nous avons eu recours cette année de façon importante et non prévue à l'emprunt, c'est pour des opérations foncières qui préparent l'avenir. Durant ces dernières années, nous avons fait appel à l'emprunt de façon raisonnée. Les taux, bien qu'ayant remonté dû au rapport de force banque/collectivités, restent encore très acceptables et permettent d'envisager l'avenir encore sereinement. Nous profitons également de taux très bas et notre encours de dette n'est pas pollué par des emprunts toxiques. Nous avons conjugué emprunt, autofinancement et fiscalité. Sur ce plan, la commune dispose de marges de manœuvre, à condition de lisser dans le temps cette dette en rapport avec les échéances à venir, afin de ne pas accroître la charge budgétaire. La dette par habitant à hauteur de 752€ reste parmi les dettes les plus faibles de la strate de population.
Par ailleurs et ceci est très important, il y a une capacité de désendettement de 3.3 années grâce à une épargne brute (autofinancement) importante de plus de 2 Millions d'euros. Pour

être tout à fait complet, notre épargne nette (autofinancement directement orienté vers les investissements) s'élèvera à plus de 1 650 000 €. Ce sont deux ratios importants. Plus le rapport entre les deux est faible, plus vous conservez d'autonomie. Plus il est élevé, plus vous dépendez de votre dette. Le rapport au Haillan est de 22%, un feu vert...

Nous avons favorisé l'autofinancement grâce à une recherche constante d'économies sur la section de fonctionnement et grâce aussi à l'apport de population. Celle-ci a crû d'un peu plus de 12% (statistique) entre 2008 et 2013, cet apport de population a amené une fiscalité dynamique positive qui a vu la ville se développer au même rythme. Il y a eu des conséquences en fonctionnement.

Côté recettes, on s'aperçoit que les recettes liées aux produits des services n'ont pas progressé au même rythme que notre apport de population. Deux raisons : le maintien dans le temps, puis la baisse de nos tarifs. A cette occasion, nous procéderons au changement de logiciel de facturation pour être plus efficient.

Nous constatons une fréquentation plus importante de nos structures : constat avéré par la CAF qui, et nous le verrons dans la délibération suivante, ajuste ses versements, plus 45 000€ au titre de la PSO et PSU.

Autres recettes, les dotations de l'état, mais je les ai évoquées en préliminaire.

Concernant la fiscalité : là aussi je serai bref. L'opposition de droite a une position et nous en avons débattu : faire payer le service à l'utilisateur. Nous préférons faire jouer la solidarité. Nous avons fait le choix de l'impôt mais de façon plus que raisonné puisqu'en 6 ans, la variation des taux de 9.3 %, soit 1.5% l'an, aura été bien moindre que l'inflation. Nous connaissons un développement voulu, accompagné, maîtrisé et régulier, à la fois démographique et économique, qui entraîne des évolutions de produits fiscaux de façon notable sans toucher aux taux, et ce depuis 3 ans et avec un programme d'investissement très conséquent. Ne nous trompons pas, la plus grande progression fiscale est venue de la progression de la population. Nous avons eu une stratégie raisonnée et maîtrisée. Aujourd'hui, la conjoncture économique qui se dégrade depuis plusieurs années, associée à une augmentation des prélèvements obligatoires rendue nécessaire pour le redressement des finances publiques, additionnée au gel du barème de l'impôt sur le revenu, rend le sujet sensible.

Côté dépenses de fonctionnement, l'augmentation des charges générales a été limitée hors transferts de charges à l'inflation (inflation statistique, soit beaucoup moins que la réalité, et pour preuve l'énergie qui a progressé de prés de 80% en 10 ans) Il existe encore des économies possibles dans ce domaine. Je loue ici pour le travail accompli à la fois les services et les élus qui ont montré toute leur disponibilité et leur attachement à la gestion au plus prés des fonds publics.

En matière de charges de personnel j'irai droit au but : le taux de 60% sera dépassé en 2013, et ce dans des proportions très raisonnables de l'ordre de 1.4%. Nous avons fait le choix de la mise en place de la loi sur les rythmes scolaires dès 2013 et nous l'assumons. La conséquence budgétaire s'est trouvé accentuée à la fois par sa mise en place mais également par l'augmentation des effectifs. La charge de personnel n'est pas à imputer en intégralité aux conséquences de la loi. Nous l'avons fait, nous y avons mis les moyens pour que cela se passe dans de bonnes conditions. Cela est donc possible, sans déséquilibrer durablement nos ratios. Les raisons essentielles de ce résultat très positif proviennent d'une situation initiale de service déjà élevé en matière de périscolaire qui a limité l'impact « encadrants », et d'un accompagnement pérenne de l'état et de la CAF. Il découle de tous ces éléments un résultat prévisionnel 2013 de plus d'un million d'euros, signe d'une autonomie et d'une capacité à faire non négligeable.

Le compte administratif présentera une situation financière saine avec la prise en compte autant par les élus que par les services de plusieurs évolutions impulsées ces dernières années : actions de sensibilisation, recherches d'économie, suivis financiers par action et par

service, plan pluriannuel d'investissement, prospective financière. L'objectif final est de préserver l'autonomie financière de la ville afin de ne dépendre ni de l'emprunt ni de la fiscalité mais de se servir des finances comme d'un moyen au service des besoins de la population et à la poursuite des projets d'investissements
Le budget 2013, je vous le disais en conclusion de ma présentation en décembre dernier, était très ambitieux et je parlais de goulet, compte tenu de tous les chantiers menés de front. Nous avons réalisé ce budget et il vous laisse le champ libre pour l'avenir.

Monsieur le Maire : *Merci, Monsieur RIBOT.*
Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Le Débat d'Orientations Budgétaires est un moment essentiel de la vie d'une commune. C'est en effet à cette occasion que sont définies sa politique à venir et la stratégie financière qui s'y adosse. Comme chaque année, il précède pour nous le Conseil Municipal de décembre et devra donner les principales orientations financières du prochain budget.
Pour ce mandat électoral, il s'agit aujourd'hui du 6ème et dernier Débat d'Orientations Budgétaires que j'ai l'honneur de vous présenter.
Bien entendu, le budget primitif 2014 devra laisser une place à la consultation démocratique. Il s'agira donc d'un budget réduit à l'essentiel. Il aura principalement pour objet de boucler les opérations déjà engagées ou encore d'inscrire les crédits budgétaires pour des dépenses obligatoires ou incontournables. Nous le verrons plus loin.
En outre, ce Débat fera également le point sur les considérations techniques et le contexte économique qui présideront à la préparation du budget. Toutefois, au moment de la transition électorale, et plutôt qu'un bilan des réalisations qui furent nombreuses, comme vous l'a rappelé Monsieur RIBOT, je souhaitais donner une perspective sur le sens de l'action menée par l'équipe municipale durant le mandat : Je veux parler du ***dynamisme constaté et reconnu*** *de notre commune. Les ingrédients de ce dynamisme sont nombreux et témoignent tous d'une ville tournée vers son avenir, mais aussi soucieuse de la qualité de son cadre de vie et des liens entre ses habitants. Je peux citer quelques uns de ces ingrédients :*

- *Une dynamique démographique maîtrisée appuyée par la gestion de son évolution urbaine. La population haillanaise approche désormais les 10 000 habitants. Il ne s'agit pas d'un objectif en soi et cette évolution traduit surtout l'attractivité de notre commune. Au-delà du chiffre, cette tendance marque surtout la stimulation que connaît notre territoire dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse des services publics ou privés, la refonte de son centre ville, l'arrivée prochaine du Tramway, etc...*
- *Une dynamique économique : Le chômage touche le Haillan comme beaucoup d'autres villes, et les demandeurs d'emplois sont passés de 511 à 626 en un an. Toutefois, la ville continue d'être créatrice d'emplois et d'activité. Les récentes installations de Steris, de CGI ou encore le Pôle Thalium le démontrent. Prochainement, il s'agira d'une entreprise avec environ 150 emplois qui s'installera près du chemin des Berles. De même, le maintien de Thalès dans l'Aéroparc devrait contribuer à renforcer cette évolution.*
- *Une dynamique financière : les évolutions ci-dessus contribuent à élargir l'assiette de la fiscalité communale et intercommunale. Entre 2008 et 2013, les recettes fiscales municipales ont progressé de 7,5%, dont 6% s'explique par l'augmentation des bases. Cet élément est fondamental. Il a permis de conjuguer la modération fiscale avec le maintien de tarifs publics solidaires, et le soutien toujours plus important aux partenaires associatifs et sociaux, garants de la solidarité et du lien dans notre ville.*
- *Une dynamique sociale reconnue: Notre commune assume bien son tissu associatif important avec près de 70 associations subventionnées. Il s'articule avec une offre large d'évènements, désormais bien installés, autour de la solidarité, de la culture, du*

sport ou encore de l'animation populaire. A ce titre, le renforcement et la restructuration du centre social de l'Espace Socio Culturel est une réussite, avec la relance de l'attraction des publics et la définition d'un nouveau projet social d'envergure.

-Une dynamique de projets : La mission première des budgets municipaux est de créer et de porter des projets structurants. On peut dire que le mandat qui s'achève fut un mandat de réalisation. Près de 20 millions d'euros d'équipements dans le domaine de l'environnement, du sport, de la culture, de l'éducation ou encore de la voirie, du stationnement. Sans oublier, le haut débit qui arrive enfin sur notre territoire après s'être fait désirer, grâce aux partenariats noués avec l'opérateur historique et l'action de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Enfin, que dire du Tramway qui sera sur notre commune en 2014 ? Il apportera, soyez en sûr, une transformation de la façon de vivre de nos concitoyens et du rapport à la ville. Nous avons défendu en son temps cet aménagement et le résultat est là. Je crois que nous pouvons être satisfaits de cette arrivée.

-La dynamique du cadre de vie : La colonne vertébrale du mandat a été la finalisation du PAE du ruisseau : plus de 2 kilomètres de nature rendus à la population, avec un financement maîtrisé et une qualité de réalisation que vous pourrez prochainement découvrir. Mais c'est aussi la sanctuarisation de près de 12 hectares de nature et zones agricoles ainsi que l'acquisition d'un espace de 3,5 hectares naturels au sud de la commune. Cette propriété boisée sera rendue, là encore, accessible aux Haillanais.

-Enfin, la dynamique identitaire. Notre ville se transforme et je m'en félicite. Elle tient son rang parmi les villes qui comptent dans l'agglomération bordelaise pour toutes les raisons que je viens d'énoncer. Mais plus encore, et toutes les enquêtes l'ont montré, les Haillanais sont profondément attachés à leur ville. Ils évoluent avec elle, en apprécient tel ou tel point, saluent ses atouts et le fait qu'il y fait bien vivre.
Sécurité, solidarité et harmonie sont les mots qui reviennent régulièrement. Bien entendu, ces dynamiques font parfois l'objet de quelques contraintes ou effets négatifs, mais c'est ce qui permet aussi de garantir que ces évolutions se réalisent au bénéfice de tous, dans un esprit de cohésion et de partage.

Voici, balayé très rapidement, le panorama que je perçois pour notre ville. Alors, bien sûr, quelques esprits orientés choisiront de démontrer que tout cela n'existe pas, que les points négatifs l'emportent largement. Je veux croire qu'ils n'adhèrent pas eux même à leur propre discours. Les personnes qui s'installent au Haillan constatent, parfois avec beaucoup de surprise, la richesse du cadre de vie dans notre ville et l'offre impressionnante des services à la population. Le budget 2014, budget de transition, en garantira la pérennité.
Pour rentrer dans le vif du sujet, il est bien évident que la préparation de ce budget se fera en tenant compte du contexte général de notre économie que nous verrons en premier lieu, avant d'examiner les grands axes du prochain budget.

La crise actuelle reste d'une ampleur exceptionnelle. Elle frappe toujours l'économie mondiale et ses caractéristiques sont désormais connues : difficultés financières, économiques, sociales et crise de confiance, ralentissement généralisé de la croissance, régulation toujours insuffisante des marchés financiers, spéculation et tensions sur les matières premières, mutation indispensable des appareils productifs, crises budgétaires des grands pays occidentaux, chômage en hausse, etc...

1 – Au niveau mondial en 2013, l'activité est restée faible après une année 2012, elle aussi, en contraction. La croissance du produit intérieur brut mondial (PIB) devrait atteindre entre 2,5 et 2,9 % en 2013. En ce qui concerne la zone euro, le FMI a laissé entendre que les dirigeants

ont réduit les principaux risques et stabilisé la situation financière. La zone Euro devrait sortir progressivement de la récession avec une croissance de 1 % en 2014

2- Au niveau national, les effets de la crise financière internationale de 2008 ont continué à se faire sentir début 2013 en France, où le Produit Intérieur Brut a diminué de 0,2 % au premier trimestre 2013, après une année de croissance nulle en 2012. Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a toutefois qualifié de « plausible » la prévision de croissance en volume retenue par le gouvernement (+0,9%) en 2014. La prévision de croissance de l'emploi du gouvernement (+0,6%) est bien évidement liée à cette tendance. Ainsi, malgré une légère embellie, le contexte économique reste encore incertain.

3- Au niveau des finances publiques nationales, la situation est caractérisée par les points suivants :
- le taux de ***prélèvements obligatoires*** *est un peu plus bas que prévu en 2013.*
Le gouvernement a mis en avant la stabilisation en 2014 des prélèvements obligatoires dans le cadre du débat sur la « pause fiscale ».
- les ***dépenses publiques*** *sont supérieures d'un point de PIB à ce qui était prévu en 2013.*
- le ***redressement des comptes*** *est plus lent que prévu : la nouvelle prévision de déficit 2013 est de 4,1 % contre 3 % dans le PLF, et le déficit 2014 est calé à 3,6 %.*

En ce qui concerne le niveau global de la dépense, elle représente 1 200 milliards d'euros en dépit d'un effort important d'économies de 15 milliards. Comme en 2013, l'essentiel des efforts portera sur la stabilisation des effectifs de la fonction publique d'Etat et sur la réduction des dépenses de fonctionnement. Les prestations sociales sont marquées par des évolutions tendancielles fortes, compte tenu de l'évolution démographique et de la situation sociale.

Concernant la charge de la dette, elle représentera fin 2014 près de 3 % du PIB et plus de 5 % du total des dépenses publiques. La France a bénéficié jusque-là d'excellentes conditions de financement. Le PLF 2014 prévoit que la dette publique dépasse les 2.000 milliards d'euros à fin de cette année. Avec les chocs liés à la conjoncture économique, la dette a ainsi doublé entre 1993 et 2003 pour redoubler de nouveau en une dizaine d'année.
Le projet de loi de finances a été bâti sur une hypothèse de croissance de 0.9 % et entend poursuivre le redressement structurel des finances publiques dans la perspective d'un retour sous la barre des 3 % de déficit en 2015. Pour ce faire, l'effort principal portera sur la réduction des dépenses publiques de 15 milliards d'euros dont 9 milliards pour l'Etat et les collectivités locales.
Tout d'abord, les collectivités territoriales participeront à l'effort d'économies avec une réduction des concours financiers de 1.5 milliards d'euros en 2014 et 1.5 milliards supplémentaires en 2015. On ignore actuellement comment les contributions des communes et groupements vont être calculées précisément. Un groupe de travail technique sera créé afin de répondre à cette question.
De manière générale, les transferts financiers (hors fiscalité) aux collectivités diminuent de 3.1 %, l'enveloppe normée de 3.3 % pour la DGF.
Comme l'a rappelé Philippe RIBOT, des travaux de concertations sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation lancés cet automne vont permettre d'intégrer dans la PLF, les principes et modalités pratiques de la mise en œuvre de cette révision. L'enjeu est d'actualiser les bases d'imposition de 46 millions de locaux d'habitation fixées en 1970 et restées inchangées depuis. Par ailleurs, les dispositifs de péréquation dite horizontale consistant à redistribuer les ressources des collectivités entre elles (au sein d'une même catégorie de collectivités) vont être renforcés.
La somme prélevée pour la ville du Haillan est de 20 000 € en 2013. Cette somme sera multipliée par 4 d'ici 2016. Le FCTVA augmentera de 2.3 % en 2014. Une discussion est en

cours pour augmenter le taux de FCTVA afin « d'adapter ce taux de remboursement » à l'évolution du taux normal de TVA.
Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2014 ne figure pas dans le texte actuel. Il pourrait l'être via un amendement d'origine parlementaire (pour 2013, il était de + 1.8)

***Enfin en ce qui concerne les perspectives pour la préparation du budget 2014**, l'adjoint aux finances vous a présenté la rétrospective des comptes communaux et les prévisions « d'atterrissage » pour le compte administratif 2013. L'objectif prioritaire du budget 2014 sera de conserver cette situation financière saine tout en poursuivant notre politique de maîtrise de la fiscalité. Ceci permettra à la nouvelle équipe de disposer des marges de manœuvre nécessaires à la conduite de son projet. Le budget 2014 sera également centré sur la finalisation des opérations déjà engagées sur le mandat, ainsi que la prise en compte financière des actions en cours ou qui arrivent à échéance.*

***1 – En section de fonctionnement** : La stratégie que je vous propose est dans la continuité de celle des années précédentes. Elle peut être résumée à trois aspects :*

- *Le gel des taux de fiscalité*
- *La recherche d'un haut niveau d'épargne*
- *La poursuite de l'effort sur les services à la population*

Pour ce qui concerne les recettes : comme je viens de le dire, l'objectif est de maintenir la fiscalité. Aucune hausse de la fiscalité locale n'interviendra donc en 2014. L'évolution physique des bases porte en effet une dynamique suffisante pour notre commune. Dans l'épure budgétaire, nous avons tablé sur une évolution prudente des bases d'environ 3,5 %, dont 1,8 % au titre de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en loi de finances.
Pour le reste des recettes, le contexte, nous l'avons vu, est moins favorable. Les autres transferts de fiscalité et les dotations seront en perte de dynamisme et seront au mieux stables ou légèrement décroissants.
A noter un acte politique fort : la pérennisation des contributions de l'Etat et de la CAF en faveur de la réforme des rythmes scolaires. C'est une très bonne nouvelle.
En matière de recettes des services, les perspectives sont à une légère augmentation, intégrant des effets induits par l'augmentation des effectifs et les arrivées de population.

Pour ce qui concerne les dépenses : Comme l'an passé, les crédits municipaux seront orientés prioritairement vers les services à la population.
Il y aura tout d'abord la prise en compte, en année pleine, de la réforme des rythmes scolaires et des embauches y afférentes. Ceci aura un impact non négligeable sur les charges de personnel. Il s'agit là d'une volonté clairement assumée par l'équipe municipale de tout mettre en œuvre pour garantir la réussite de ce dispositif. Les dépenses de personnel évolueront également pour intégrer l'arrivée d'un responsable pour le centre technique municipal, le remplacement d'un chauffeur en disponibilité, le remplacement d'une assistante maternelle ayant cessé son activité et l'arrivée au service des ressources humaines d'une chargée de la paye. Par ailleurs, l'évolution du Centre Social entraînera le transfert au profit de la commune, de la responsable du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). Bien que neutre financièrement, ce transfert impactera les charges de personnel.
Les principales mesures salariales et sociales seront également prises en compte : le glissement vieillesse technicité, la revalorisation des bas indices de la fonction publique, la revalorisation du taux de contribution employeur à la CNRACL, la hausse probable du SMIC, mais aussi les évènements exceptionnels comme les élections municipales et européennes.

Les autres dépenses de gestion seront globalement stables. Les principales mesures mises en œuvre durant le mandat seront maintenues, comme les actions en faveur de l'agenda 21, les transports scolaires, les actions pour la jeunesse ou les seniors, etc...
A noter toutefois un point important : le renouvellement à partir de juillet 2014 du marché pour la restauration scolaire. Une consultation sera lancée prochainement pour choisir le nouveau prestataire. A ce titre, je vous annonce deux choses :
- d'abord la volonté de la commune de mettre des moyens supplémentaires pour renforcer cette prestation. Une enveloppe d'environ 60 000 euros a été dégagée pour tenir compte de cet effort, mais aussi intégrer l'augmentation du nombre de rationnaires et le service du mercredi midi.
- ensuite, je vous proposerai d'aller plus loin sur ce marché. Il s'agit de choisir la voie de l'économie sociale et solidaire. Pour cela, ce marché sera lancé dans le cadre de l'article 15 du Code des Marchés Publics : Il prendra la forme d'un marché réservé aux entreprises d'insertion et d'aide au handicap. L'expérience menée pour la Petite Enfance avec ce type de prestataires a été concluante. Elle a montré que ces structures savaient être professionnelles, efficaces et conformes à la règlementation. Elle a surtout démontré leur capacité à faire des repas de qualité, dans le souci de la fraîcheur des produits, du « fait maison » et de la garantie du savoir faire local. Pour ces raisons, je vous propose aujourd'hui de soutenir cette initiative qui, je pense, sera innovante et au bénéfice de tous. Et si ce que l'on me rapporte est vrai, cela devrait se voir dans l'assiette de nos écoliers dès le mois de septembre.
Par ailleurs, le budget 2014 devra intégrer l'effet du coût de fonctionnement des nombreux équipements livrés en 2013, comme par exemple les Tennis couverts, l'espace Henri Arnoud ou le parc du Ruisseau.
Nous devrons aussi tenir compte de la hausse de la TVA.
Enfin la ville continuera d'apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale, notamment le monde associatif. Les contributions aux partenaires publics, notamment le CCAS, seront assurées dans une période où la population est soumise à des difficultés de plus en plus aiguës. Je n'oublie pas les subventions aux autres partenaires que sont le délégataire pour l'aire d'accueil des gens du voyage ou encore celui pour la gestion de l'Entrepôt.
Par ailleurs, la redynamisation du Centre Social de l'ESC, due tout autant à sa transformation en EPA qu'à la refonte récente de son projet social, est de très bon augure : les usagers viennent au Centre, les bénévoles sont nombreux à contribuer aux activités et la participation des habitants a été garantie par la nouvelle structure. Je me félicite de cette évolution et le budget 2014 portera le soutien municipal au nouveau projet social, en complément de la participation de la CAF.
Un mot sur l'évolution de la dette : compte tenu du désendettement de la ville depuis plusieurs années, la charge de la dette restera stable. En effet, malgré un emprunt de 1 900 000 euros en 2013, les remboursements en capital et intérêts seront maintenus au même niveau. L'encours de cette dette restera autour de 6 500 000 euros en 2014.

2 – En section d'investissement : *L'objectif stratégique de conserver un bon niveau d'épargne trouve à nouveau son sens en 2014. En effet, l'épargne d'une commune, c'est d'abord de l'autofinancement disponible pour réaliser et investir, c'est-à-dire préparer l'avenir. C'est surtout le socle de son autonomie financière.*
L'autofinancement dégagé en 2014 permettra donc de réaliser un programme d'environ 1 800 000 euros d'équipement, et sans emprunt. Et cela, sans entamer le volant de réserves indispensable à la santé budgétaire de notre commune.
Je peux donc annoncer que la prochaine équipe trouvera en arrivant une situation financière saine, dynamique et solide. J'aurai l'occasion de remercier tous ceux qui ont contribué à cet

effort, au premier rang desquels bien entendu, l'élu aux finances, Philippe Ribot, notre DGS ainsi que l'équipe des Finances.

<u>Pour les dépenses d'équipement</u> : Si l'on rentre dans le concret, le budget 2014 sera surtout tourné vers la fin de la réalisation des équipements programmés dans le mandat.
Ainsi, on trouvera dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement, la fin du PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) qui se clôturera en octobre 2014. A ce titre, je voudrais dire que la PAE a été un outil puissant de structuration de notre ville et de son urbanisme. N'en déplaise à certains, je tiens à dire que tout ce qui a été fait a été annoncé et réalisé conformément à ce projet. Car de quoi parle-t-on ?

- *Le PAE prévoyait de concentrer les constructions en centre ville, le long des axes des transports de façon à éviter l'étalement urbain ?*
  - *Cela a été fait.*
- *Il parlait d'ouvrir des espaces publics naturels et de créer des cheminements doux ?*
  - *Cela a été fait, et nous inaugurerons prochainement le parc de 2 kilomètres de long et de 3,6 hectares en centre ville.*
- *Il parlait de créer des équipements nouveaux, pour tous ?*
  - *Cela a été fait avec, par exemple, des espaces de jeux pour les familles, ou encore le NRA et la fibre au nord de la commune, qui permettent l'arrivée du Haut Débit au Haillan, pour 77% des habitants, et pas seulement les nouveaux arrivants.*

Cela, il est facile de l'oublier ou de le passer sous silence. Ce budget 2014 prévoira donc de boucler le programme du parc pour 500 000 euros. Nous prévoirons également des travaux d'enfouissement rue Hustin pour près de 300 000 euros, ainsi que de l'éclairage public pour accompagner l'arrivée du Tramway.
Justement, fin 2014 sera la grande année de l'arrivée du Tramway, avec la station « le Haillan - Rostand » qui sera opérationnelle. Pour préparer cette arrivée, nous ferons l'acquisition de terrains pour permettre le cheminement doux vers la station depuis le quartier Edmond Rostand. Nous achèterons aussi la petite maison près de Capella à la société Mésolia pour en faire un site de proximité pour le quartier Ouest de la commune.
Pour le sport et la jeunesse, outre le bouclage de nos opérations, je proposerai de réaliser dès le début de l'année l'aire de skate qui avait été promise à nos jeunes. Ce projet a été travaillé avec eux, et sera concrétisé par une somme de 70 000 euros.
Une acquisition sera également faite à la Luzerne pour préparer la construction d'un terrain de proximité près des écoles et du gymnase. Ce terrain sera au bénéfice des scolaires, du centre social mais aussi des habitants. Cela viendra boucler le programme ambitieux réalisé en faveur du sport sur le mandat. Pour les écoles, nous mettrons une somme d'environ 50 000 euros pour lancer la réfection de l'école Maternelle de la Luzerne. A cela, il faut rajouter un montant de 350 000 euros pour l'opération de reconstruction et d'agrandissement du centre de loisirs de Bel Air, sinistré par un incendie en septembre. Il s'agit d'une dépense incontournable.
Le reste des dépenses sera concentré sur les crédits en faveur de l'entretien de notre patrimoine, la sécurisation de nos installations ou encore les acquisitions ou renouvellement de divers mobiliers et autres équipements.
A noter également, la finalisation en 2014 d'un nouvel outil de gestion de la régie des recettes, plus fiable et plus moderne. Il devrait permettre aux familles à la rentrée 2014 de consulter sur Internet leur facturation, de réserver et annuler leurs inscriptions et offrir également le paiement en ligne. Une petite révolution qui commencera par le changement de logiciel pour un coût d'environ 30 000 euros, formations des personnels comprises.
Ce programme sera financé en recettes par l'autofinancement et des recettes complémentaires, notamment le FCTVA qui compte tenu du niveau de réalisation des années

passées sera plus important. On comptera également encore sur quelques recettes du PAE et des subventions. Les deux budgets annexes n'enregistreront pas d'opérations particulières et porteront respectivement la gestion des transports et de la programmation culturelle de l'Entrepôt.

En conclusion, et comme vous le voyez, il s'agit d'un budget de transition, mais qui continue de porter les valeurs de l'équipe municipale que j'ai eu l'honneur de conduire : Solidarité, services à la population, ambition, rigueur, modernité et préservation de la qualité de vie au Haillan. Nous avons travaillé en ce sens pour notre ville pendant tout le mandat et permettez moi de penser que le résultat est plutôt positif et au bénéfice des Haillanais, de tous les Haillanais. Notre bonheur d'élus n'est fait que du bonheur de nos administrés. Je le dis souvent et je pense que c'est bien vrai. Je vous remercie, chers Collègues.

Monsieur Pécout : *Monsieur le Maire, l'esprit orienté que je suis se contentera de lire certains chiffres. Je note que vous constatez enfin que la crise qui nous frappe est d'une violence extraordinaire. Vous ne l'aviez pas forcément relevé avant 2012, mais il est vrai que vous êtes vous aussi un esprit orienté. En préambule, je souhaitais ajouter que je suis surpris que ce débat d'orientations budgétaires ait lieu en novembre 2013, soit quatre mois avant les prochaines élections. Dommage que cela ne soit pas la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit, qui puisse l'animer ! Mais il est vrai que c'est la tradition au Haillan que le débat d'orientations budgétaires ait lieu au mois de novembre et que le budget primitif soit voté au mois de décembre. Pour la lecture des chiffres, mon interprétation est forcément différente de l'interprétation que vous faîtes du bilan. J'ai noté surtout que c'était un bilan et non pas une projection budgétaire, même si vous avez parlé du budget à venir.*
Les recettes de fonctionnement étaient légèrement supérieures à 10 millions d'euros en 2007, elles ont atteint presque 13 millions en 2012 et les dépasseront en 2013, soit une progression de près de 3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 27 %. Vous nous aviez fourni également un certain nombre de données qui nous donnent la moyenne de la strate. En recettes réelles de fonctionnement, nous sommes sur le Haillan à 1 416, la moyenne de la strate est à 1 164. La majeure partie des recettes d'une commune qui provient des impôts et des taxes est passée de 7 millions 3 à 10 millions, soit une augmentation de 34 %. La plus grosse partie de ces impôts et de ces taxes découle des contributions directes, c'est-à-dire des impôts locaux. Ceux-ci sont passés de 4 millions 9 à 7 millions 2, soit une augmentation de 45%. Cela se passe de commentaires. Vous avez annoncé un gel des taux de fiscalité pour l'année prochaine, que vos successeurs vous entendent ..., j'aurais bien aimé que cela soit le cas en 2008, 2009 et 2010 où vous avez successivement augmenté les taux. Là aussi un chiffre pour rappeler ce qu'est la strate : l'impôt par habitant, 792 au Haillan, 437 sur la strate. Vous me direz que c'est normal avec toutes les constructions qui ont été faites. Je crois qu'en 2008, nous étions 8 600 au Haillan et au dernier recensement, nous étions 9 200, bientôt 10 000. Je crains que cela ne suffise pas à augmenter. Ce sont l'augmentation des taux et l'augmentation des bases qui expliquent l'augmentation des recettes fiscales.
Vous vous glorifiez de ne pas avoir augmenté les impôts locaux depuis 2011. Savez-vous que les hausses pratiquées en 2008, 2009 et 2010 incitent la réactualisation systématique des bases et ont généré 19 % d'augmentation de notre taxe d'habitation. Pour votre information, sur la même période selon l'Insee, l'inflation n'a été que de 8,5 %. Vous parlez d'autofinancement et c'est votre leitmotiv permanent, mais votre autofinancement est uniquement de la pression fiscale en plus.
Tous les ans, lors du budget primitif, de 2008 à 2012, vous parliez de désengagement de l'Etat et de la baisse de la DGF. Pourtant celle-ci est passée globalement de 900 000 euros à presque 1 000 000 d'euros. Je note que vous n'en parlez plus, c'est peut-être là aussi une question d'orientation. Vous parlez des dépenses de fonctionnement, elles sont passées de 9

millions à 11 millions, soit une augmentation de 2 millions, c'est un peu plus de 22 %. Ces dépenses sont ventilées en trois grandes catégories :

• Charges à caractère général, on y trouve les achats de prestation et de services externes. Ce poste a été multiplié par 3.5, on est passé de 163 000 à 557 000 €.

• Charges de personnel, les dépenses de personnel représentent toujours plus de 63 % des dépenses totales. Dans les communes correctement gérées, c'est plutôt de l'ordre de 50 %. Avoir d'avantage de personnel est peut-être un choix politique, mais dans ce cas là, il faut réduire les charges de prestations externes, ce qui est loin d'être le cas. En effet, sur cette période, la gestion de l'Entrepôt et de la restauration scolaire a été externalisée. En résumé, la charge de personnel est toujours la même alors qu'on externalise de plus en plus.

En conclusion, vous avez tout fait par rapport au programme, mais votre parc urbain, le parc du ruisseau, la coulée verte ne pourront pas cacher l'urbanisme délirant de votre dernière mandature et le bétonnage qui a défiguré la commune du Haillan. Je vous fais le pari que nos concitoyens sauront vous le dire lors du prochain rendez-vous du mois de mars prochain.

Monsieur Dulout : *Je trouve que ce débat est un débat politique, pas un débat serein sur les orientations communales. Je pense qu'il est prématuré pour deux raisons. Premièrement parce qu'une nouvelle équipe se mettra en place au mois de mars et qu'il me paraît normal que cette équipe soit à la charge de la majorité de l'année 2014 et quand même temps elle puisse en faire appliquer les grands axes. Secondement, la situation nationale car je pense que vous vous êtes engagés pour 2014 sur des objectifs que vous ne pourrez peut-être pas atteindre. Vu l'ampleur de la crise, on ne sait pas si, au niveau de la fiscalité, l'Etat pourra assurer ce qu'il a prévu pour les collectivités, ce qui veut dire en clair qu'il faudra revoir ce budget là. C'est pourquoi ce débat m'apparaît très aléatoire, très prématuré. J'ai tout à fait compris que c'était un débat préélectoral. Je n'ai pas l'intention ce soir de m'exprimer dans cette instance sur les grandes orientations que l'on connaît d'ailleurs depuis assez longtemps. Je voudrais simplement faire une observation pour terminer. C'est vrai que la sagesse vient avec le temps et je vous félicite d'avoir eu la sagesse de réfléchir profondément à la restauration scolaire qui dépendra là encore de l'équipe qui sera en place. Mais un premier pas est fait et je ne rajouterai rien sur ce que vous avez dit après m'être battu cinq ans sur ce dossier. Enfin, je voudrais avoir un mot pour Philippe RIBOT, l'adjoint aux Finances. Sur des grandes orientations, j'ai divergé de ce qu'il proposait, mais c'est un remarquable pédagogue et un type très honnête. Pour cela, je le remercie d'avoir animé pendant cinq ans le Conseil Municipal en ce qui concerne les mesures financières.*

Monsieur le Maire : *On n'innove pas de faire un DOB en novembre et un budget en décembre. On laisse beaucoup de liberté à la future équipe dans la mesure où l'on a fait un projet de budget au minimum de ce que l'on peut faire et sans engager les réserves et les marges que le budget va proposer. En ce qui concerne le résultat, Monsieur Pécout, je ne suis pas devin, c'est la population qui choisira et je fais confiance aux Haillanais. Vous n'aimez pas les chiffres, on n'a pas la même vision, on ne partage pas les mêmes valeurs, on n'aura jamais la même perception de la vie des habitants dans une commune.*

Philippe Ribot : *Concernant le débat d'orientations budgétaires, je pense que la nouvelle équipe entre le moment où elle va être élue et le moment de faire un débat d'orientations budgétaires et un budget avec l'obligation de la continuité municipale aurait été un peu prise de court. Administrer les affaires courantes jusqu'en juin permettra au moins d'avoir le recul nécessaire et permettra aux services municipaux de travailler en toute sérénité au moins jusqu'à cette période. Par contre, merci, Monsieur DULOUT, mais je ne ferai pas de catastrophisme quant au paiement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et autant on peut avoir des idées sur l'avenir, autant je pense qu'il faut éviter ce catastrophisme ambiant*

et espérer qu'on se relève un peu. Nous n'avons pas mis de grand chantier en cours et il sera toujours temps de le voir dans le budget 2014. Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont progressé de 10 millions à 13 millions en 2013, différence de 3 millions, nos recettes ne proviennent pas que de la hausse de la fiscalité. Bien sûr, les Haillanais ont payé, mais nous avons la chance d'avoir une zone d'activités relativement dynamique, c'est pour cela que vous retrouvez dans notre strate de population les fameux 700€ de pression fiscale par habitant. Ces 700 € sont payés pour le tiers ou le quart par les entreprises, et elles payent aussi des impôts fonciers. La richesse que nous avons, nous l'avons aussi grâce à nos entreprises.
L'autofinancement, c'est de la pression fiscale. Un budget d'une commune, sa principale recette est la fiscalité. Votre leitmotiv est de faire payer le service par l'utilisateur. Vous n'avez pas d'autre choix, vous n'avez que quatre recettes dans un budget et vous le savez pertinemment : DGF et dotation (celles-ci sont gelées), les recettes (CAF et autres dépendent de la population), la fiscalité, la recette des services (si vous ne faites pas jouer la fiscalité, vous faites mécaniquement jouer les produits des services). Les charges augmentent naturellement, vous avez de l'inflation. Effectivement si vous ne faites rien, vous aurez systématiquement une baisse. Si vous faites un minimum et j'espère que dans votre projet vous aurez une ambition, à ce moment là, vous serez bien obligés de rechercher des économies, de ne pas faire jouer à fond la fiscalité, sinon vous serez obligés de faire payer le service. Je pense que c'est cela que vous voulez faire. Vous ne pouvez pas faire autrement, c'est mécanique.
Sur les dépenses, vous avez dû faire une erreur, les dépenses à caractère général sont passées de 1 980 000 à 2 400 000 €, 500 000 € d'augmentation, c'est tout.

Monsieur Chaigne : *J'espère que votre discours paraîtra au compte-rendu parce que je n'ai entendu que le début. Ensuite, j'ai été bloqué sur une question : Quel changement vous a déclenché un tel sursaut de lucidité ? Je vous ai entendu dire, je cite : « La crise actuelle reste d'une ampleur exceptionnelle ». Je vous rappelle que dans votre bilan de mi-mandat, vous nous déclariez avoir traversé la crise. C'était juste une petite parenthèse.*
Deuxièmement, Monsieur RIBOT nous a, sur chaque débat d'orientations budgétaires, rabâché que les recettes de la ville étaient mises en péril parce que la DGF n'augmentait plus. Pendant tout le mandat, la DGF n'a fait qu'augmenter. Elle va être gelée qu'à partir de 2014, elle ne sera même pas compensée par l'inflation. En plus, il y aurait une contribution de 20 000€ de la commune au budget de l'Etat ou des collectivités et qui serait multipliée par 4 d'ici 2016. Est-ce que ce n'est pas ce que vous avez dit Monsieur RIBOT ?

Philippe Ribot : *Ce n'est pas à l'Etat, mais c'est au titre de la solidarité entre communes.*

Monsieur Chaigne : *Les subventions nationales sont moins importantes que prévues. Donc vous vous êtes endettés moins cette année que d'habitude.*

Monsieur Bouyssou : *Il est inadmissible d'entendre un élu, serait-ce un élu de l'opposition, dire : « Vous avez défiguré le Haillan ». C'est un discours inacceptable. Faut-il rappeler que le maire n'a pas le pouvoir de refuser un permis de construire si ce permis de construire est conforme aux règles de l'urbanisme ? Est-il nécessaire de rappeler que la commune du Haillan est la seule commune sur la Communauté Urbaine à n'accepter que des immeubles de R + 2 ? Et enfin l'écologiste que je suis, ne peut pas laisser dire qu'on a bétonné le Haillan. Nous avons évité l'étalement urbain. Nous avons des personnes qui ont maintenant des enfants qui deviennent des adultes et que ces jeunes ont besoin de se loger. Et s'ils l'ont ne fait pas d'appartements, ces enfants vont devoir habiter à 30 kilomètres de l'agglomération ou faire des allées et venues pour amener les enfants à l'école, à la gardienne, etc... Il est*

inconcevable, Monsieur Pécout, que vous puissiez dire que nous avons laissé bétonner et défigurer la ville du Haillan.

Jean-Claude Conte : *Je voudrais réagir aussi puisque j'étais un peu au cœur de tous les investissements qui ont eu lieu, notamment sur le patrimoine, et je crois qu'on peut souligner que vous devriez être heureux que la commune ait pu financer autant de projets qui correspondent à des besoins des populations. Ce n'est pas du luxe, ce n'est pas quelque chose pour flamber qui a été fait, et en même temps le patrimoine existant a été entretenu, renouvelé et on a mis pratiquement 70 % des bâtiments publics aux normes handicap.*

Monsieur Fourcaud : *Je voudrais répondre à Monsieur BOUYSSOU car je suis extrêmement surpris de sa réaction. S'il avait lu avec attention l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui est sorti en mars, il aurait appris que sur les deux dernières années, il s'est construit au Haillan pratiquement deux fois plus que les dix dernières années. Si cela ne s'appelle pas du bétonnage, comment peut-on appeler cela ?*

Monsieur le Maire : *Dans les années 60, le Haillan était essentiellement une commune agricole. En 1964, les anciens haillanais ont vu apparaître deux usines aéronautiques qui ont commencé à lancer la modification du Haillan. Les habitants qui sont arrivés dans les années 60 étaient très heureux, ils avaient de la verdure partout, ils avaient du travail. Heureusement que mes prédécesseurs étaient des visionnaires et ont pensé que le Haillan ne pouvait pas rester comme on le disait « une ville à la campagne ». On est dans une agglomération bordelaise, on est dans une métropole. Si on était resté une petite ville de campagne, on serait comme Saint Vincent de Paul sur la rive droite, on aurait une église, un cimetière et quelques écoles avec des déperditions de classes tous les ans. Les générations avant vous et avant moi ont souhaité autre chose. Et fort heureusement, le Haillan a tenu sa place et est devenu un élément essentiel des 28 communes de la CUB. Nous représentons peut-être 1 %, mais ce 1 % amène à la CUB du versement de transports comme n'importe quelle grande ville. Pour aller à Bordeaux de Saint Médard, il vaut mieux passer par l'axe majeur, l'épine dorsale du Haillan qu'est l'avenue Pasteur, que prendre des tramways qui seront beaucoup plus longs et beaucoup plus chers. Je préfère choisir la solution la plus intéressante et la plus rapide. J'ai entendu un de vos collègues de Saint Médard en Jalles qui souhaite prolonger la ligne A jusqu'à Saint Médard en Jalles dans une zone où il n'y a pas de population. C'est uniquement de la densification industrielle, il n'y a pas d'habitants. La solution est de traverser la ville par l'avenue Pasteur. Pour cela, il faut qu'il y ait des gens qui y habitent. Donc nous avons fait le choix qu'il y ait des immeubles dans cette avenue. C'est un choix volontaire et politique. Pour devenir une ville qui ait sa place dans la métropole, il faut des habitants. On a réalisé avec le PLU un blocage des étages : 2 étages, une des rares communes à avoir su résister aux 3 ou 4 étages au centre ville. Si on a la fibre optique aujourd'hui, c'est parce que la population a grandi et le Haillan est devenu une ville normale en centre ville. Orange est arrivé et les autres opérateurs commencent à vouloir venir au Haillan (SFR, FREE, ...). C'est parce qu'il y a maintenant d'avantage d'habitants, ce n'est plus que du pavillonnaire. Le pavillonnaire était source de coût de génie civil. Si on veut devenir une ville dans une métropole, il faut faire quelques sacrifices. Depuis 4 ans dans les écoles, on fermait des classes. Cette année, on a rouvert 3 classes. On aura très certainement un jour un bus à haut niveau de service entre Saint Médard et Bordeaux, on fera le Haillan au centre ville de Bordeaux en une demie heure. Sur le Nord, il y aura Cantinolle et sur le Sud, il y aura la ligne A. Deux tramways aux portes des villes et un bus à haute qualité de service, c'est un beau challenge que nous avons réussi. On peut nous critiquer, mais on peut argumenter. Il y a des Haillanais plus âgés qui sont contents d'avoir trouvé des logements au centre ville. Il y a des jeunes qui ont du travail et qui ont pu acheter des appartements au Haillan. Sinon, nous*

devenions une ville comme Saint Aubin. Nous avons au Haillan 1 100 logements sociaux. Grâce à cela, des jeunes haillanais sont logés. Par contre à Saint Aubin, ce n'est pas le cas car il y a très peu de logements sociaux. Certes ils ont un autre cadre de vie, mais ils n'ont pas nos zones d'activités qui marchent bien. Nous allons perdre THALES, mais nous allons récupérer d'autres industries. Tous les ans, nous avons plus de 100 à 200 emplois qui sont créés sur le Haillan. On fera le bilan en 2014.

10. N°95/13 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2013 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

11. N°96/13 – ADMISSION EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

12. N°97/13 – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES « PRESTATIONS D'ASSURANCES »

Rapporteur : Philippe Ribot

Philippe Ribot : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

13. N°98/13 – MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERI ET EXTRA SCOLAIRES (APS, ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE)

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

12. N°99/13 – ORGANISATION D'UN SEJOUR DE SKI POUR L'ALSH LE RANCH – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

15. N°100/13 – LYCEE SUD MEDOC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Jean-Robert Lafaurie

Jean-Robert Lafaurie : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

16. N°101/13 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Nous voterons cette délibération. Au dernier Conseil Municipal, concernant la délibération n°73/13 au sujet aussi du tableau des effectifs, je vous avais indiqué que l'on s'y perdait un petit peu et je prenais comme référence le compte administratif de 2012 et je vous avais demandé quelle serait la situation après tous les mouvements indiqués ? Concernant les 28 agents recrutés pour l'animation, quelle était leur durée de travail hebdomadaire ? Après un certain flottement et plusieurs réponses contradictoires entre vous et vos adjoints concernés, vous avez conclu, je cite : « On vous donnera au plus vite la réponse exacte ». Le 27 septembre, j'ai bien reçu un mail de l'adjointe aux Ressources Humaines indiquant, je cite : « Comme convenu, voici la répartition des agents en octobre 2013, titulaires permanents : 159, non titulaires permanents : 16, non titulaires non permanents : 47, total : 222. En espérant que cela vous conviendra ». J'ai répondu : « Cela ne me convient qu'à moitié car ce que j'ai demandé en Conseil Municipal, c'est de pouvoir comparer l'évolution par rapport au compte administratif 2012 ». J'ai reçu une deuxième réponse qui date du 7 novembre où je m'y retrouve encore moins. En plus sur le compte administratif, il m'est précisé qu'une erreur a été faite sur les emplois du cadre réglementaire, ce qui est quand même beaucoup plus grave car le compte administratif est le document de référence. J'espère donc que l'on ne se trompe pas sur les budgets. Ce que je vous demande, Monsieur le Maire, au nom de notre groupe, c'est de nous fournir la liste nominative de tous les agents de la commune en m'indiquant s'ils sont fonctionnaires ou vacataires, et pour ceux qui ne sont pas utilisés à temps complet, de me préciser leur nombre d'heures hebdomadaires.*

Monsieur le Maire : *Monsieur Chaigne, vous allez m'écrire et me le demander officiellement et je vous répondrai aussi officiellement que je ne vous le donnerai pas.*

Monsieur Chaigne : *Je vais saisir dès ce soir la CADA et leur dire qu'en Conseil Municipal, vous m'avez refusé l'accès à cette liste et vous la fournirez officiellement.*

Monsieur le Maire : *Vous ne m'avez pas compris, je n'ai pas refusé l'accès à cette liste. Vous pouvez la demander cette liste si c'est la loi, mais moi, je ne vous l'enverrai pas.*

VOTE : UNANIMITE

17. N°102/13 – CONTRAT DE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE / AVENANT

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

18. N°103/13 – PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

Monsieur le Maire : *Cela a été voté ce matin par les 28 communes de la CUB à l'unanimité.*

Monsieur Pécout : *Je trouve que le programme est très modeste. Est-ce que vous êtes limités par rapport aux subventions ? Est-ce que cette hypothèse de réhabilitation est basée uniquement sur un programme de subventions, n'y a-t-il pas une incitation autre que la subvention ? Je trouve que 9 logements pour 5 ans, c'est extrêmement modeste sur une ville comme le Haillan.*

Monsieur le Maire : *En fonction de l'enquête et de l'étude diligentées par la CUB, il n'y a pas énormément de candidatures éligibles au Haillan. Nous en avons deux.*

Bernard Lacoste : *Ce sont effectivement des logements très modestes, en très mauvais état et des propriétaires à revenus très modestes. Sur le Haillan, il n'y en a pas énormément et tant mieux.*

Monsieur Dulout : *Combien d'appartements au niveau de la CUB ?*

Monsieur le Maire : *Je n'ai pas le chiffre en tête. Il y en a beaucoup sur Bordeaux, mais il y a des communes qui n'en ont pas. Je vous rappelle qu'au Haillan, nous avons en attente plus de 200 demandes de logements.*

VOTE : UNANIMITE

19. N°104/13 – 7EME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – AVIS DES COMMUNES EN APLLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

20. N°105/13 – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – BORDEAUX – OPERATION DE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE ALBERT LE GRAND – AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

21. N°106/13 – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – BORDEAUX – OPERATION DE RESTRUCTURATION DU CENTRE LOUIS BEAULIEU – AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

22. N°107/13 – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX – EYSINES – PROJET DE CREATION D'UN JARDIN DES LOISIRS – AVIS DE LA COMMUNE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5215-20-1 DU CGCT

Rapporteur : Bernard Lacoste

Bernard Lacoste : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

23. N°108/13 – DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES MERMOZ / EDMOND ROSTAND

Rapporteur : Jean-Claude Conte

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire : *C'était la dernière délibération. Je vous souhaite une bonne soirée.*

Marie-Christine BERNEDE
Secrétaire de Séance

Bernard LABISTE
Maire, Vice-Président de la C.U.B.